République Française

Département du Doubs

N° 40/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 avril 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 avril 2019,

Objet de la délibération : Vote des 3 taxes ménages – Vote du taux de CFE

Nombre de membres)		
- En exercice :	99	
- Présents titulaires	64	
- Absent(e)s:		
· Dont suppléé(e)s	2	
· Dont représenté(e)s	13	
· Excusé(e)s :	3	
· Non excusé(e)s :	17	
- Votants	79	

	R	ésultat du vote	
	-	Pour:	79
ļ	-	Contre:	
***************************************	_	Abstention :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-40-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Mareschal Claude à Mme Viprey Chantal, M. Marechal Philippe à M. Bourgon Jean-Michel, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Maire Pierre à M. Bole Léon, Mme Paquiez Patricia à M. Cargnino Jean-

Procuration

Marc, M. Dard Pierre à Chatelain Claude, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Galmiche Christelle, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Paul

Jacques à M. Hebert Guy, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Groshenry Maxime, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

Suppléé(e)s M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par

M. Bole Olivier

Excusé(e)s Mme Berger Danièle, Ms. Dugourd Pascal & Demesmay Maurice

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques,

Absent(e)s Percier Pascal, Bardey Philippe, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage

Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Danguy Alain, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président propose de maintenir les taux des taxes ménage identiques à ceux votés en 2018 soit :

➤ Taxe d'habitation
 ➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties
 ➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties
 → 6.04 %

En ce qui concerne la CFE, il est proposé de poursuivre la décision du Conseil Communautaire qui a adopté en 2018 l'harmonisation du taux de CFE avec une durée de lissage sur 3 ans pour atteindre le taux de 23.53% en 2020.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité :

- → Valide les taux proposés par le Président tels que précisés ci-dessus.
- → Valide à l'unanimité la durée de lissage des taux sur 3 ans.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.19 Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER

Président

